

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

Le Compte personnel de formation (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Le CPF est éligible au permis B. L'obtention du **permis de conduire** doit s'inscrire dans la réalisation de votre projet professionnel ou favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel.

NB : Vous ne devez pas faire l'objet d'une suspension de votre **permis de conduire** ou d'une interdiction de le passer.

France TRAVAIL

L'interface « **KAIROS** » de France TRAVAIL est une plateforme d'échange qui permet, de façon dématérialisée, la transmission d'informations relative au parcours de formation et remplace une transmission papier.

Désormais, nous vous envoyons sur votre espace perso un devis et vous n'avez plus qu'à le réceptionner et le transmettre à votre conseiller Pôle Emploi.

L'Aide à l'obtention du permis B de France TRAVAIL : Il s'agit d'une aide financière permettant de lever le frein à la reprise d'un emploi que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire.

Vous pouvez bénéficier de l'aide au permis de conduire sous réserves de remplir certaines conditions d'inscriptions et de ressources que votre conseiller pôle emploi vérifiera.

La bourse au permis

Ce dispositif porté par la Ville de Caen et son CCAS, en partenariat avec la Mission locale, le SAJD, le service social du CROUS s'adresse aux **jeunes de 18 à 25 ans**. La bourse au permis représente une aide au financement des cours de conduite de **1000 € maximum**, engageant le jeune bénéficiaire à une activité bénévole dans une association caennaise. Pour bénéficier de la bourse au permis, il faut répondre à certains critères. Pour en savoir plus contacter le CCAS de Caen.

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

Le permis à 1 euro par jour est un prêt mis en place par l'Etat, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à financer leur préparation au permis de conduire. Pour en savoir plus contacter votre banque.

Aide au permis pour les apprentis

L'Etat propose une aide de 500 € à tous les apprentis de 18 ans et plus pour passer le permis de conduire. Cette aide est accessible aux apprentis âgés de 18 à 30 ans. Pour en savoir plus, contactez votre CFA.

Aide régionale au permis de conduire Normandie

La Région Normandie apporte une aide spécifique au financement du permis de conduire pour certains stagiaires en ciblant les métiers pour lesquels l'obtention du permis de conduire est une condition presque absolue pour l'insertion durable dans l'emploi. Le montant de l'aide s'élève à 50% du coût (ou du reste à charge en cas d'intervention d'autres financeurs) des heures de conduite et frais annexes, dans la limite d'un plafond d'aide de 600€. Informations : monespace-aides.normandie.fr